

# SAINT-HONORE SIGNATURES COURT TERME

FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

---

PROSPECTUS SIMPLIFIE



## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

|  |   |
|--|---|
| <u>Dénomination</u>                            | : SAINT-HONORE SIGNATURES COURT TERME                 |
| <u>Forme juridique</u>                         | : Fonds Commun de Placement de droit français         |
| <u>Société de gestion</u>                      | : EdRIM GESTION                                       |
| <u>Déléataire de la gestion comptable</u>      | : CACEIS FASTNET                                      |
| <u>Déléataire de la gestion administrative</u> | : EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE           |
| <u>Dépositaire</u>                             | : LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE |
| <u>Commissaire aux Comptes</u>                 | : CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES                     |
| <u>Commercialisateur</u>                       | : EdRIM SOLUTIONS                                     |

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**  
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro.
- **Objectif de Gestion :**  
L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à l'Eonia Capitalisé sur une période de 12 à 24 mois. Pour se faire, il sera recherché sur le portefeuille à base obligataire un complément de rémunération par une gestion active du risque crédit.
- **Indicateur de référence :**  
Eonia Capitalisé.  
L'Eonia est l'Euro Overnight Index Average. Ce taux est publié par la Banque Centrale Européenne.  
L'indice Eonia Capitalisé exprime la performance d'un placement au jour le jour et dont les intérêts sont réinvestis quotidiennement.
- **Stratégie d'investissement :**  
Description des stratégies utilisées :  
La stratégie du gérant consiste à choisir les titres des émetteurs dont la qualité devrait s'améliorer ou rester stable en fonction de l'objectif de performance du fonds qui est de battre l'Eonia Capitalisé.  
La sélection des émetteurs s'appuie aussi sur des analyses crédit d'agences de notation et de banques d'investissement.  
Il sera recherché sur le portefeuille investi en obligations, un complément de rémunération par une gestion active du risque crédit.  
La gestion du FCP consiste à gérer le ratio risque/performance. Plus précisément, il s'agit d'arbitrer entre une sensibilité aux taux ne pouvant être supérieure à 3 et un risque crédit résultant de la sélection des émetteurs par le gérant. Ces deux paramètres évoluent en fonction des anticipations sur l'évolution des marchés de taux et de l'environnement économique.  
A titre principal :  
Pour la réalisation de l'objectif de gestion précité, le Fonds pourra investir dans des obligations libellées en euros, en toutes formes d'émissions obligataires. Le Fonds peut investir dans des émissions dont les émetteurs sont notés dans la catégorie investissement au sens des définitions de l'agence de notation Standard and Poor's (>= BBB-) ou équivalent. Le Fonds pourra aussi détenir accessoirement, dans la limite de 10 % de l'actif net, des titres émis en devise étrangères.

Le fonds peut investir dans des obligations convertibles qui ont des caractéristiques obligataires. Pour la gestion de la liquidité du portefeuille, le Fonds pourra investir dans des titres de créances négociables et instruments du marché monétaire sans contrainte de pourcentage.

Les titres de créances (billets de trésorerie et certificats de dépôts) sont essentiellement émis par des sociétés privées. Le gérant peut éventuellement investir jusqu'à 100 % de l'actif net dans ces instruments.

Les titres du marché monétaire devront être notés au minimum A3 par Standard and Poor's (ou équivalent) et pourront être des titres de créances tels que les Commercial Papers (Billet de Trésorerie) et les Certificates of Deposit (Bon de caisse), Français ou étrangers émis en Euros. Leur maturité sera inférieure à 3 mois.

Pour les couvertures du risque de change et la gestion de la sensibilité, le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés OCDE réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

A titre secondaire :

Le fonds pourra investir dans les limites réglementaires de 10 % en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés de classifications « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro », « diversifiés », « monétaires », ou de classification équivalentes.

Pour gérer sa trésorerie, le Fonds pourra recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif net.

Le fonds utilisera dans la limite de 25 % de son actif net des prises en pensions livrées pour la rémunération des liquidités au jour le jour.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de l'OCDE, réglementés français et étrangers ou de gré à gré, pour la réalisation d'une sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 3.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Les principaux risques liés à la classification sont :

Risque de taux :

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

La sensibilité aux taux d'intérêt du FCP peut fluctuer entre 0 et 3.

Risque de crédit :

En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP pourra baisser, ce qui est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

Les risques secondaires sont :

Risque de change :

Le souscripteur de la zone euro n'est pas exposé au risque de change. Les investissements dans des titres en devises étrangères sont limités à 10 % de l'actif net et sont couverts contre le risque de change vis-à-vis de l'euro.

Un autre risque est le risque de contrepartie lié à l'utilisation des instruments dérivés.

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le Fonds figure dans la note détaillée.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Parts C, D et E : Tous souscripteurs.

Les parts E sont plus particulièrement commercialisées par des distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion

Parts I et S : Tous souscripteurs et plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels et assimilés.

Le Fonds concerne les investisseurs d'entreprises industrielles et commerciales, les institutionnels, ainsi que les particuliers disposant d'une trésorerie importante.

Le profil de l'investisseur est une personne physique ou morale qui dispose d'excédents de trésorerie à investir sur un horizon de placement supérieur à six mois minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP

Durée de placement minimum recommandée : De 12 à 24 mois.

**INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE**

➤ **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

| <i>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</i> | <i>Assiette</i>                    | <i>Taux barème Parts C, D et E</i> | <i>Taux barème Parts I et S</i> |
|--|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Commission de souscription non acquise au FCP  | Valeur Liquidative x Nbre de parts | 4,50 % maximum                     | Néant                           |
| Commission de souscription acquise au FCP  |                                    | Néant                              | Néant                           |
| Commission de rachat non acquise au FCP  | Valeur Liquidative x Nbre de parts | Néant                              | Néant                           |
| Commission de rachat acquise au FCP  |                                    |                                    |                                 |

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## SAINT-HONORE SIGNATURES COURT TERME

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

| <b>Frais facturés à l'OPCVM</b>   | <b>Assiette</b>                  | <b>Taux barème Parts C et D</b>   | <b>Taux barème Parts I</b> | <b>Taux barème Parts E</b> | <b>Taux barème Parts S</b>  |
|---|----------------------------------|---|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement) | Actif net du FCP                 | 0,50 %<br>TTC(*)<br>maximum   | 0,25%<br>TTC(*)<br>maximum | 0,75%<br>TTC(*)<br>maximum | 0,175%<br>TTC(*)<br>maximum |
| Commission de surperformance  | Actif net du FCP                 | 20 % (**) de la surperformance au dessus de l'EONIA capitalisé + 0,50 % |                            |                            | Néant                       |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br>Le dépositaire : entre 0% et 50%<br>La Société de Gestion : entre 50% et 100%  | Sur le montant de la transaction | Néant   |                            |                            |                             |

(\*) TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

(\*\*) Un partage de la performance réalisée au-delà de l'indice de référence du Fonds est prévu au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- le calcul se déclenche à partir du jour où la valeur liquidative atteindra la plus haute valeur de la période de référence précédente ;
- dès lors que la valeur liquidative du Fonds aura surperformé au-delà de l'indice de référence.

La provision ainsi constituée correspondra à 20 % TTC de la surperformance du Fonds par rapport à EONIA capitalisé + 0,50 %.

### ➤ Régime fiscal :

- Fiscalité de l'OPCVM : Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### ➤ Conditions de souscription et de rachat :

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours, avant 11 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en parts ou en millièmes de part sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

## SAINT-HONORE SIGNATURES COURT TERME

- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :  
EdRIM Gestion  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.  
Site internet : [www.edrim.fr](http://www.edrim.fr)  
E-mail : [edrim\\_information@lcf.fr](mailto:edrim_information@lcf.fr)

- **Date de clôture de l'exercice** :  
Dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre.
- **Affectation des revenus** :  
Parts C, I, E et S : Capitalisation  
Parts D : Distribution
- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** :  
Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).
- **Devise de libellé des parts** :  
Euro.

| Type de Parts | Code ISIN    | Affectation du résultat | Devise | Montant minimum initiale de souscription * | Souscripteurs concernés  |
|---------------|--------------|-------------------------|--------|--|--|
| Parts C       | FR0010172775 | Capitalisation          | Euro   | 1 part                                     | Tous souscripteurs   |
| Parts D       | FR0010175737 | Distribution            | Euro   | 1 part                                     | Tous souscripteurs   |
| Parts E       | FR0010773465 | Capitalisation          | Euro   | 1 part                                     | Tous souscripteurs   |
| Parts I       | FR0010773473 | Capitalisation          | Euro   | 500 000 €                                  | Tous souscripteurs, et plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels et assimilés |
| Parts S       | FR0010968800 | Capitalisation          | Euro   | 10 000 000 €                               | Tous souscripteurs, et plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels et assimilés |

\* Le Montant Minimum initial de souscription initiale ne s'applique pas à la souscription qui pourrait être réalisée par la Société de Gestion, le dépositaire ou le commercialisateur de l'OPCVM.

- **Date de création** :  
Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 22 février 2005. Il a été créé le 10 mai 2005.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.

Site internet : [www.edrim.fr](http://www.edrim.fr)

E-mail : [edrim\\_information@lcf.fr](mailto:edrim_information@lcf.fr)

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : [edrim\\_information@lcf.fr](mailto:edrim_information@lcf.fr)

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : [www.edrim.fr](http://www.edrim.fr)

Date de publication du prospectus : 13 mai 2011

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

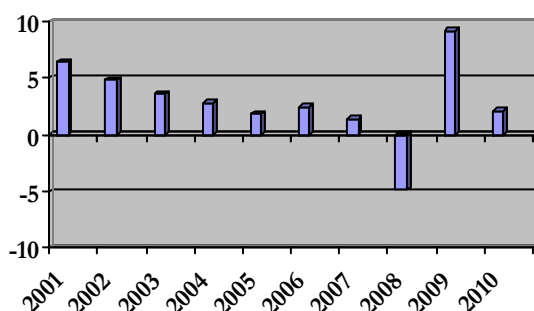
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

**PARTIE B STATISTIQUE**

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

**PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PART C**  
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

**PERFORMANCES ANNUELLES**



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

| <b>Performances annualisées</b>     | <b>1 an</b> | <b>3 ans</b> | <b>5 ans</b> |
|-------------------------------------|-------------|--------------|--------------|
| SAINT-HONORE SIGNATURES COURT TERME | 2,14 %      | 1,97 %       | 1,96 %       |
| Eonia Capitalisé                    | 0,44 %      | 1,71 %       | 2,40 %       |

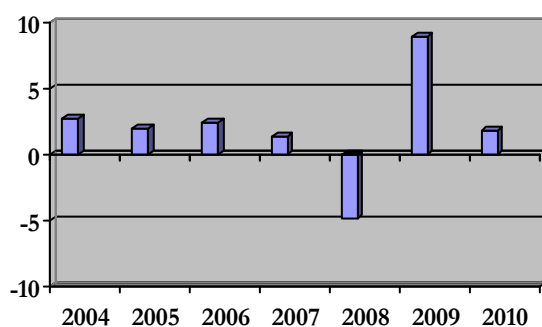
**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

*Les performances indiquées sont celles de la SICAV SAINT-HONORE SIGNATURES COURT TERME transformée en FCP le 10 mai 2005. Les politiques de gestion sont identiques.*

**PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PART D**  
LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

**PERFORMANCES ANNUELLES**



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

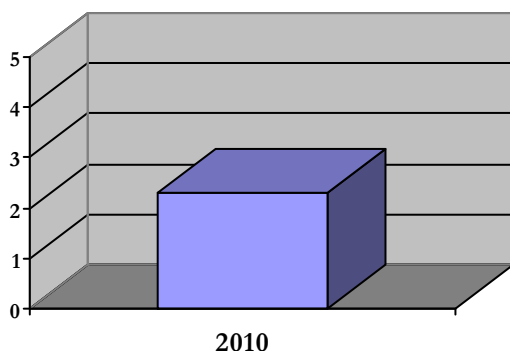
| <b>Performances annualisées</b>     | <b>1 an</b> | <b>3 ans</b> | <b>5 ans</b> |
|-------------------------------------|-------------|--------------|--------------|
| SAINT-HONORE SIGNATURES COURT TERME | 2,14 %      | 1,97 %       | 1,96 %       |
| Eonia Capitalisé                    | 0,44 %      | 1,71 %       | 2,40 %       |

**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

**PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PART I**  
 LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

**PERFORMANCES ANNUELLES**



*Les calculs de performance sont réalisés  
coupons nets réinvestis*

| <b>Performances annualisées</b>     | <b>1 an</b> | <b>3 ans</b> | <b>5 ans</b> |
|-------------------------------------|-------------|--------------|--------------|
| SAINT-HONORE SIGNATURES COURT TERME | 2,31 %      | -            | -            |
| Eonia Capitalisé                    | 0,44 %      | -            | -            |

**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Les données sur les performances des parts E et S ne sont pas encore disponibles

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 PARTS C**

|   |              |       |
|---|--------------|-------|
| <b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>  | <b>0,50%</b> |       |
| <b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>         | -            |       |
| Ce coût se détermine à partir :   |              |       |
| des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement                                    |              | -     |
| déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur |              | -     |
| <b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>  | <b>0,49%</b> |       |
| Ces autres frais se décomposent en :  |              |       |
| commission de surperformance  |              | 0,48% |
| commissions de mouvement  |              | 0,01% |
| <b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>                              | <b>0,99%</b> |       |

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 PARTS D**

|   |              |       |
|---|--------------|-------|
| <b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>  | <b>0,50%</b> |       |
| <b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>         | -            |       |
| Ce coût se détermine à partir :   |              |       |
| des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement                                    |              | -     |
| déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur |              | -     |
| <b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>  | <b>0,84%</b> |       |
| Ces autres frais se décomposent en :  |              |       |
| commission de surperformance  |              | 0,83% |
| commissions de mouvement  |              | 0,01% |
| <b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>                              | <b>1,34%</b> |       |

|  |
|--|
| <b>PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 PARTS I</b> |
|--|

|   |              |       |
|---|--------------|-------|
| <b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>  | <b>0,25%</b> |       |
| <b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>         | -            |       |
| Ce coût se détermine à partir :   |              |       |
| des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement                                    |              | -     |
| déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur |              | -     |
| <b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>  | <b>0,40%</b> |       |
| Ces autres frais se décomposent en :  |              |       |
| commission de surperformance  |              | 0,39% |
| commissions de mouvement  |              | 0,01% |
| <b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>                              | <b>0,65%</b> |       |

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :  
Sans objet au regard de la classification du FCP

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

| <b>Classes d'actifs</b> | <b>Transactions</b> |
|-------------------------|---------------------|
| Titres de créances      | 0 %                 |
| Pensions livrées        | 100 %               |
| Obligations             | 0 %                 |